

Retours de Médecins du Monde sur les revendications du 22.04.25

7 mai 2025



1. Reconnaissance des passages de niveau en 2025 et une réflexion sur la revalorisation des salaires

Dans un contexte social mis à rude épreuve ces trois dernières années, Médecins du Monde a souhaité privilégier la solidarité collective avec des prises de décisions significatives et à contre-courant de la situation subie par nos partenaires et homologues du secteur.

En ce sens Médecins du Monde a destiné une part non négligeable de ses ressources à l'amélioration continue des conditions de travail et de l'environnement de ses salariés et acteurs, avec notamment :

- Une augmentation générale des salaires très conséquente de 14 % sur les trois dernières années 2022, 2023, 2024 pour un montant de 6 054 799 d'euros ;
- Une avancée majeure quant aux droits et moyens des salariés, pleinement alignée avec les valeurs de l'Association, par le biais de la prise en charge totale de la mutuelle par l'employeur (100% contre 50% prévus initialement), pour un montant prévisionnel de 737 641,89 euros par an ;
- Lors de l'AG du 8 juin 2024 à Bordeaux, et sur proposition du CA, les adhérent.e.s ont voté la création d'une nouvelle réserve pour projet de l'entité destinée au financement de la qualité de vie et des conditions de travail, à laquelle 3 millions d'euros ont été affectés tant pour des formations, du soutien psychologique, un diagnostic social, de la gestion des conflits, etc., autant de mesures concrètes mises en œuvre pour répondre aux attentes et aux besoins des salariés ;
- Un travail engagé et priorisé avec le CE en vue de réviser la grille de classification ;
- Pour la première fois, une enveloppe de 150 000 euros sécurisée au BP a permis une campagne collective de repositionnement des salariés nationaux sur nos missions à l'international dont les emplois sont les plus fragilisés par la crise actuelle ;
- Dans le prolongement de l'alerte globale lancée en interne, et à la suite d'une demande du CE validée par la Direction, une mission de consultance externe, coconstruite avec le CE, a été engagée avec une enveloppe de 70 000 euros issue de la réserve QVCT. Confiée au cabinet Qualisocial, cette démarche vise à établir un diagnostic impartial de la situation organisationnelle de Médecins du Monde à travers quatre étapes : analyse de l'historique 2023-2025, évaluation de la mise en œuvre et de la connaissance des actions entreprises, enquête quantitative (320 répondant-es, 54 % de participation) et focus groups qualitatifs. Cette analyse a permis d'identifier des axes prioritaires de transformation. Ce travail vise à déboucher sur un plan d'action global pour améliorer durablement la culture organisationnelle et le bien-être des équipes et fera l'objet d'une présentation dédiée lors des prochaines JMDM ;
- Cette année, pour des raisons d'anticipation et face aux enjeux économiques impactant très largement le secteur et d'ores et déjà les salariés de l'Association à l'international, la Direction a été contrainte de prendre des décisions difficiles mais nécessaires en décidant, tel que le permet notre accord interne, le gel des repositionnements pour un an.

S'il est compréhensible que cette mesure ait pu générer des mécontentements parmi les personnes concernées, cette décision s'inscrit dans une réflexion plus large sur les équilibres collectifs à préserver dans un contexte économique incertain.



Ces enjeux dépassent largement la seule question des repositionnements : ils touchent à l'équilibre global de notre organisation et à notre capacité à maintenir nos engagements opérationnels dans un contexte économique incertain. Afin de pouvoir nous projeter de manière responsable, nous avons besoin de finaliser l'exercice du budget révisé 2025, qui permettra d'ajuster nos choix. C'est à partir de cette analyse et des projections associées que les discussions se poursuivront avec le Conseil d'Entreprise dans une dynamique de dialogue régulier, transparent et constructif.

2. Une réforme de la grille métier incluant les repositionnements

Nous vous informons qu'un travail est d'ores et déjà en cours et que le Conseil d'Entreprise y est pleinement associé. Une enveloppe conséquente avait ainsi été négociée afin d'accompagner ces travaux d'envergure.

Par ailleurs, un poste de chargé de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) a été ouvert afin de répondre aux enjeux de mobilité et de formation associés tout en participant à la redéfinition des métiers de la grille de classification. Ces deux projets avancent au quotidien et sont discutés au sein de plusieurs COPIL de façon collaborative. Il est également prévu de rediscuter des différentes définitions des niveaux de compétences dont le terme « maîtrise partielle de son poste ». Néanmoins, il doit être précisé que cette mention ne vise en aucun cas à dévaloriser les personnes concernées mais bien au contraire à marquer la marge d'appropriation du poste et à permettre à chacun de développer ses compétences comme l'implique naturellement l'expérience professionnelle.

3. L'organisation d'une véritable discussion sur la situation financière de MdM

Médecins du Monde a fait preuve de la plus grande transparence en identifiant ses priorités opérationnelles aux termes du Plan stratégique n°2, qui a été revu postérieurement aux annonces brutales de Trump.

Il est le fruit d'un exercice interservices, pleinement collaboratif et a fait l'objet de discussions dédiées en CODIR. C'est donc en connaissance de cause que le CODIR a réaffirmé ces priorités et la nécessité de maintenir des investissements cruciaux pour l'avenir de l'association et les conditions de travail des salarié.e.s.

- Bien évidemment, le CODIR reste très vigilant sur les évolutions du contexte et continue à adapter l'association à ces évolutions. Néanmoins, à ce stade, la planification des priorités demeure celle validée jusqu'en mai 2026 ;
- Une attention particulière est portée aux charges de travail et certains calendriers de projet seront desserrés. Ce n'est pas le cas, par exemple, pour le projet GEPP, déjà lancé, qui conserve un rythme soutenu afin de répondre aux demandes exprimées par l'ensemble des salarié.e.s., y compris les managers.

S'agissant du recours exceptionnel à de la prestation externe, celui-ci fait toujours l'objet d'un cahier des charges précis avec un budget prédéfini et d'une évaluation systématique de la plus-value attendue, conformément à la procédure d'achats. Ce type de recours répond à un besoin d'expertise pointu dans des domaines spécifiques (cybersécurité, conduite du changement dans des environnements



spécifiques, ERP), il ne se substitue pas aux missions de direction, ou d'influence sur les choix politiques, sociaux ou opérationnels de Médecins du Monde.

Enfin, différentes autres mesures concrètes d'anticipation de notre situation économique ont été prises (gel de missions exploratoires, réduction des déplacements pour des conférences, annulation de l'évènement Faire Corps...).

La situation économique actuelle et ses enjeux ont ainsi pu être abordées lors de deux points info dédiés. Comme expliqué à cette occasion, l'exercice du révisé budgétaire en cours permettra d'adapter le budget de Médecins du Monde à la situation.

4. Une consultation systématique du CE dans les décisions impactant l'évolution professionnelle et la qualité de vie au travail de l'ensemble des salarié.e.s de l'organisation

Chez Médecins du Monde, le Conseil d'Entreprise détient d'ores et déjà un pouvoir dépassant très largement les attributions qui lui sont octroyées par le droit commun, avec un avis conforme sur de nombreux sujets de consultation.

La Direction a toujours valorisé l'engagement et l'intervention du Conseil d'Entreprise et de ses membres, notamment par le biais de la mise en place systématique de groupes de travail paritaires pour permettre, entre autres chose, de rester à l'écoute des remontées du terrain et prendre en compte les retours de ce dernier.

Cette organisation vise, à nouveau, un travail collaboratif fondé sur la confiance, les échanges et la transparence et a donné lieu à l'aboutissement de nombreux projets et avancées au bénéfice de l'Association et de ses salarié.e.s.

Le CE a en ce sens été tenu informé des mesures exceptionnelles prises cette année, notamment concernant les repositionnements. Comme annoncé lors du point info du 29 avril dernier, les échanges avec le CE se poursuivront, avec, comme toujours, le souci d'une communication transparente quant à nos enjeux collectifs.